

Affaire suivie par : Julien DAUPLE  
Téléphone : 02 41 05 42 51 76  
Email : [julien.dauple@angersloiremetropole.fr](mailto:julien.dauple@angersloiremetropole.fr)

MONSIEUR LE PREFET DE MAINE-ET-LOIRE  
PREFECTURE DU MAINE-ET-LOIRE  
BUREAU DES PROCEDURES ENVIRONNEMENTALES  
ET FONCIERES  
PLACE MICHEL DEBRE  
49934 ANGERS CEDEX

**Objet :** Demande d'arrêté préfectoral portant autorisation  
de pénétrer dans les propriétés privées  
**P.J. :** Délibération du Conseil Communautaire sollicitant l'arrêté préfectoral  
Périmètre de la communauté urbaine et liste des communes

Angers, le **24 MAR. 2021**

Monsieur le Préfet,

Afin d'améliorer sa connaissance sur les milieux humides de la communauté urbaine et d'engager à terme des actions pour améliorer la fonctionnalité de ces derniers, Angers Loire Métropole engage un inventaire des zones humides sur l'ensemble de son territoire.

Pour mener à bien cet inventaire qui se déroulera sur une période de trois ans, Angers Loire Métropole a engagé un prestataire, le bureau d'études ELEMENT 5. Afin de vérifier sur le terrain la présence de zones humides, ce prestataire aura besoin d'accéder aux propriétés privées sur lesquelles des zones humides potentielles auront été identifiées.

C'est pourquoi Angers Loire Métropole sollicite, par la délibération jointe à ce courrier, le Préfet de Maine-et-Loire afin d'obtenir un arrêté préfectoral permettant l'accès aux propriétés privées sur l'ensemble des communes d'Angers Loire Métropole pour la période d'avril 2021 à novembre 2023.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

*Respectueusement,*

Pour le Président,  
et par délégation, le Vice-Président, chargé  
de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Logement



Roch BRANCOUR